COMITE SYNDICAL DU 19 MAI 2025

PROCES-VERBAL

Le lundi 19 Mai 2025 à 09h30, s'est réuni à Alissas, sous la présidence de M. Patrick COUDENE, Président du Comité Syndical de Territoire d'énergie de l'Ardèche.

Membres convoqués :	99
Membres présents :	53
Excusés :	19
Pouvoir :	1
Membres votants :	53

La réunion a été ouverte par M. Patrick COUDENE qui a accueilli les membres du comté et excusé les absents. Dans le contexte actuel des travaux d'extension des locaux du SDE07, il a chaleureusement remercié la mairie d'Alissas pour l'accueil du Comité dans la salle polyvalente. Monsieur Jérôme BERNARD, Maire d'Alissas, a salué le comité par un mot d'accueil dans lequel il fait part du financement que la commune a obtenu du SDE07 pour la réalisation des travaux, soit 700 000€ sur 10 ans pour 2M€. Il adresse également des remerciements à M. Jean LEYNAUD, ancien maire d'Alissas.

Le Président, M. Patrick COUDENE a annoncé l'atteinte du quorum et a ouvert la séance.

Le Président a énoncé l'ordre du jour comprenant les points suivants :

1. **ADMINISTRATION**
    - Nouveaux statuts du SDE07
    - Stratégie 2025-2030
2. **FINANCES**
    - DM1
    - Durée amortissement « construction »
3. **DIVERS**

Le compte-rendu du Comité Syndical du 10 mars 2025 est approuvé.

Monsieur Jean LEYNAUD a été désigné secrétaire de séance.

La réunion débute par des points d'actualité.

A Alissas, 180 points lumineux ont été changé par le service EP.

Le dossier des objets connectés est abordé succinctement en évoquant les positions d'ADN et NUMERIAN.

Interventions et commentaires

Sur la présentation des nouveaux statuts :

- Contexte de la collectivité : Le Président effectue une présentation historique du Syndicat. Le Président rappelle que c'est une volonté nationale que de passer sous la bannière « Territoire d'Energie ».
- Vers une évolution statutaire du SDE07 : L'évolution de la Loi NOTRE a pour conséquence la dissolution des SIE, ainsi que la restitution de la compétence des AODE de la part des COM/COM et SIVOM.
  Prise en compte de la représentativité des EPCI.
- Nouvelles compétences intégrées : Concernant les activités annexes :
  La Vidéoprotection : ingénierie (assistance technique)
  Coordonnateur groupement de commandes
  AMO : autoconsommation
  Une question est posée concernant la cybersécurité, le Président répond que ce sujet est bien entendu une préoccupation quotidienne.
- Evolutions structurelles : Une demande est faite par l'un des délégués afin de lever le plafond de deux délégués, mais le Président maintient sa position de départ. M, Jean LEYNAUD intervient en soulignant le travail important effectué par le Bureau et la Direction qui ont veillé à garantir un équilibre entre rural/urbain, afin qu'aucune collectivité ne soit lésée et d'assurer le bon fonctionnement du Syndicat au service des communes.
- Quant aux modalités d'approbation des nouveaux statuts, il y a deux absentions.

Intervention de M. Michel VALLA, Maire de Privas à la fin de la réunion :

Il souligne la marque de confiance accordée au vote des deux premières délibérations, qui témoigne de la volonté du TE07 de s'inscrire dans des perspectives d'avenir. Il adresse ses remerciements à l'ensemble des élus et de la Direction pour l'excellent travail fourni.

Le Président

Monsieur Patrick COUDENE

Le secrétaire de séance

Monsieur Jean LEYNAUD

territoire d'énergie

Comité Syndical

Comité Syndical du 19/05/2025

Ordre du Jour

01 Nouveaux statuts

02 Stratégie 2025-2030

03 DM1

04 Durée amortissement »Construction »

05 Divers

territoire d'énergie

01

NOUVEAUX STATUTS

Contexte de la collectivité

Créé en 1964, regroupe les communes ardéchoises.

Missions historiques :

- Distribution publique d'électricité et de gaz
- Éclairage public
- Énergies renouvelables
- Conseil en énergie partagé
- Infrastructures de recharge électrique

Dernière révision statutaire : 2013

Vers une évolution statutaire du SDE 07

OBJECTIF:

- Adapter les statuts du SDE 07 aux évolutions législatives
- Répondre aux besoins des communes membres
- Renforcer l'efficacité, la représentativité et la gouvernance du Syndicat

Nouvelles compétences intégrées

- Collecte, transit, stockage et traitement de données
- Télérelève, télégestion et suivi énergétique
- Mise en place d'équipements numériques adaptés
- Clarification du transfert/restitution des compétences

Un objectif :

Accompagner la transition énergétique et numérique des collectivités sur le territoire

Renforcement et Modernisationde la gouvernance

- Communes ≤ 7 000 habitants : 1 titulaire + 1 suppléant
- Communes > 7 000 habitants : 2 titulaires + 2 suppléants
- EPCI : 1 titulaire + 1 suppléant
- Collèges : 1 représentant / 5 000 habitants
- Procédures de remplacement sécurisées

Évolutions structurelles

- Nouvelle dénomination : Territoire d'Énergie 07 (TE 07)
- Contributions des membres précisées
- Règles comptables encadrées
- Règlement intérieur
- Modalités d'adhésion clarifiées

Un objectif :
Renforcer la transparence et l'efficacité du fonctionnement

Modalités d'approbation

- Cadre légal (CGCT - articles L. 5212-7-1 et L. 5211-20)

- Approbation par le Comité syndical

- Accord de la majorité qualifiée :
  - 2/3 des organes représentant > 50% de la population

  ou 1/2 des organes représentant > 2/3 de la population

  Accord nécessaire des communes > 25% de la population

Conclusion :

Un vote est requis pour engager cette évolution statutaire.

STRATEGIE 2025-2030

territoire d'énergie

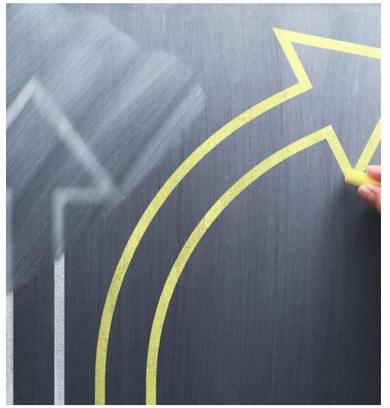

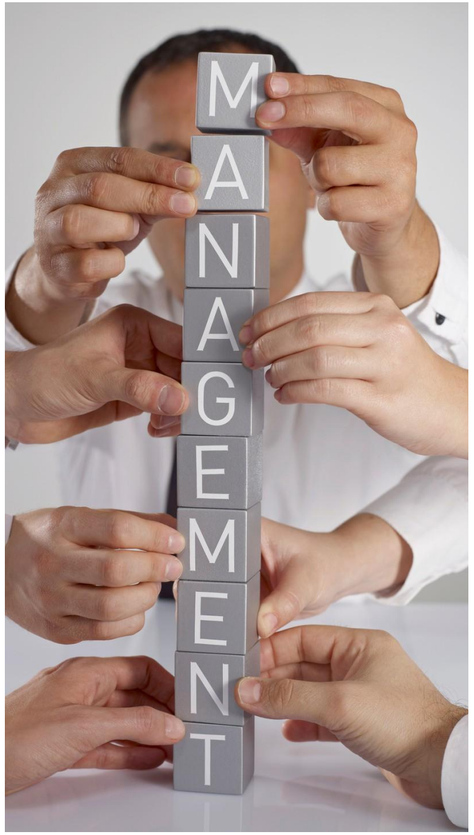

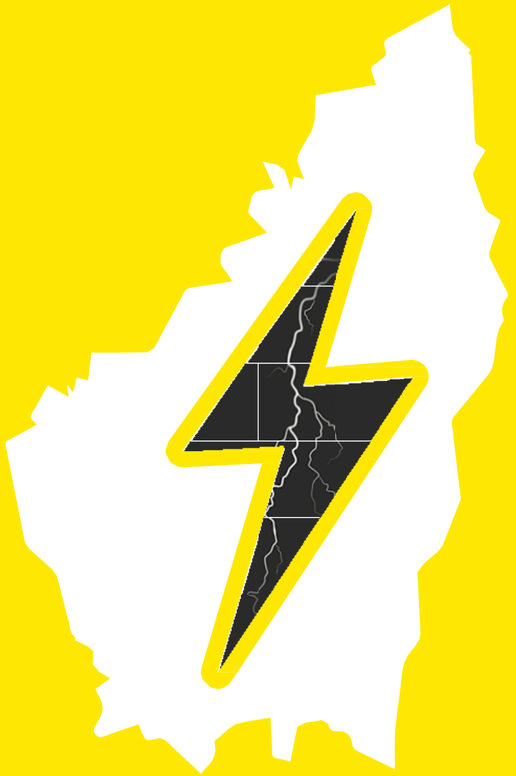

STRATÉGIE 2025-2030

territoire d'énergie
ARDÈCHE

I.
INTRODUCTION

Le Syndicat Départemental d'Énergies de l'Ardèche, devenu Territoire d'Énergie Ardèche en 2025, joue un rôle clé dans la gestion et le développement des infrastructures énergétiques sur notre territoire : distribution publique d'électricité, éclairage public et promotion des énergies renouvelables. Fort de notre expertise et de nos compétences techniques, nous optimisons ces infrastructures depuis 60 ans pour nos collectivités adhérentes et leurs habitants. Face aux défis de la transition énergétique mondiale, nous devons nous adapter. Voici nos objectifs pour les 5 années à venir.

- ***Développer sur notre territoire la gestion intelligente de l'énergie, grâce aux innovations technologiques***
- ***Renforcer notre accompagnement en termes d'optimisation et de rénovation auprès de nos collectivités adhérentes***
- ***Accélérer la transition vers les énergies renouvelables locales***

Notre ligne de conduite : accompagner nos collectivités afin d'optimiser leur performance énergétique.

NOS GRANDES ORIENTATIONS POUR 2030

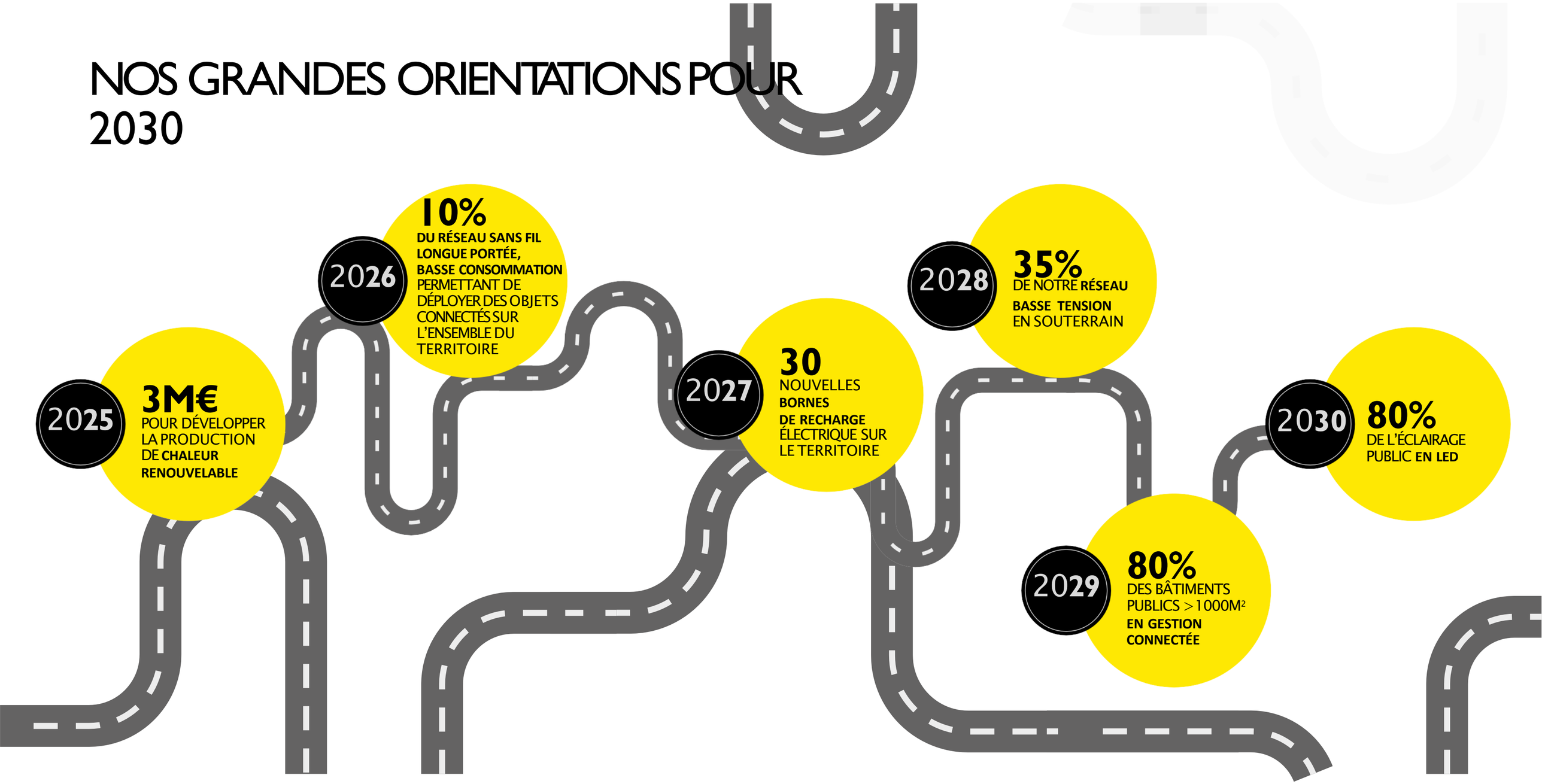

UNE ÉVOLUTION STRUCTURELLE ET ORGANISATIONNELLE

NOTRE OBJECTIF

Coordonner notre « Puissance en réseau » : avancer ensemble vers la performance énergétique.

NOTRE PLAN D'ACTIONS 2025-2030

- **Initier notre démarche RSE**
  - 2024 : réalisation du diagnostic de notre politique RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises)
  - 2025–2026 : réflexion stratégique sur nos grandes orientations RSE
  - 2026–2030 : mise en œuvre de nos orientations, avec planification et indicateurs de performance

- **Favoriser l'implication des élus dans la prise de décision grâce à des réunions régulières sur tout le territoire**
  - Délocalisation de nos instances dans les communes tous les mois
  - Création de commissions thématiques

- **Refonte de nos statuts pour adapter le mode de représentativité des collectivités adhérentes, en fonction des compétences auxquelles elles adhèrent**

- **Mise en marche de notre nouvelle stratégie de communication**
  - Organiser des moments d'échanges réguliers, formels et informels
  - Refonte de notre internet–extranet de manière à en faire une réelle plateforme d'information et d'échange
  - Organiser des webinaires thématiques à destination des élus et de leurs collaborateurs (4/an)
  - Organiser des visites de chantier à destination des élus et de leurs collaborateurs afin d'apprécier techniquement les réalisations (45 visites/an)

- **Développer de nouvelles compétences**
  - Réseau d'objets connectés
  - Service de gestion des données avec l'Intelligence Artificielle

2.
OBJECTIFS PAR COMPÉTENCE

ÉLECTRIFICATION

NOTRE OBJECTIF

Aménager, sécuriser, contrôler les réseaux de distribution publique d'électricité.

NOS MISSIONS

Notre compétence Électrification consiste à développer et à moderniser les infrastructures électriques pour fournir un accès fiable à l'électricité dans les zones rurales. Cet accès améliore la qualité de vie et en soutient le développement économique local.

EN PRATIQUE

- **Extension de lignes électriques en aérien ou souterrain** (alimenter une nouvelle habitation, un agriculteur, un commerce, une industrie, etc.)
- **Renforcement ou fiabilisation de lignes : nous adaptons le réseau électrique** afin de sécuriser et d'améliorer la qualité de la desserte
- **Dissimulation : l'enfouissement des réseaux électriques, pour des raisons esthétiques et de sécurité** (cœur de village).

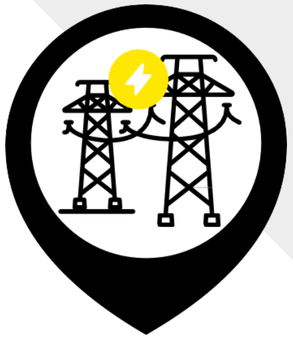

NOTRE PLAN D'ACTIONS 2025-2030

- **Contrôler l'évolution de la qualité de fourniture des réseaux de distribution d'électricité.**
- **Préparer la négociation du Plan Pluriannuel travaux d'Investissement (PPI) 2027-2030 sur le réseau public d'électricité, à l'appui du bilan du PPI précédent (2023-2026)**
- **Développer les réseaux d'énergie en cohérence avec les projets des territoires**
- **Objectif 35% de notre réseau électrique Basse Tension en sous-terrain d'ici 2028**
- **Surveiller et s'adapter aux évolutions règlementaires**

ÉCLAIRAGE PUBLIC

NOTRE OBJECTIF

Conseiller les collectivités dans leur démarche de sobriété énergétique et moderniser leur parc d'éclairage public.

NOTRE MISSION

Notre compétence Éclairage public consiste à offrir notre expertise technique aux collectivités dans l'élaboration de projets, les investissements liés aux travaux, ainsi que le fonctionnement et la maintenance des installations d'éclairage public.

NOTRE PLAN D'ACTIONS 2025-2030

- **Diagnostiquer l'ensemble des points lumineux du territoire** pour établir notre plan d'investissement
- **Procéder au remplacement des luminaires vétustes énergivores par des luminaires à LED (10 000 points lumineux d'ici 2026)**
- **Poursuivre la maintenance des installations en garantissant la meilleure qualité de service**
- **Finaliser notre Plan Pluriannuel d'Investissement** concernant les schémas directeurs sur l'ensemble du territoire : **12,3 M€ sur 3 ans dédiés aux collectivités** pour le remplacement de leur éclairage public, **afin de réaliser des économies d'énergie**
- **Objectif 70% d'équipement LED à l'horizon 2026**
- **Objectif 80% d'équipement LED à l'horizon 2030**

RÉSEAU D'OBJETS CONNECTÉS

- **Objectif 60% des communes dotées de 2000 armoires connectées pilotables à distance en 2030**
- **Développer un réseau bas débit (LoRaWAN*) dès 2025** pour améliorer le fonctionnement des objets connectés (armoires connectées, gestion énergétique des bâtiments, compteurs d'eau, etc.)

* LoRaWAN est un protocole de communication radio qui définit comment des équipements terminaux communiquent sans fil au travers de passerelles, constituant ainsi un réseau étendu à basse consommation (LPWAN)

FONCTIONS SUPPORT

NOTRE OBJECTIF

Mettre en place des outils et des procédures afin de garantir une mise en œuvre optimale de vos projets énergétiques.

NOTRE MISSION

L'ensemble des fonctions support de Territoire d'Énergie Ardèche permet d'assurer le bon fonctionnement de nos services, et d'accompagner nos équipes opérationnelles dans leurs missions quotidiennes de manière performante.
Ces fonctions évoluent pour accompagner au mieux le développement des activités de notre collectivité.

Les services concernés :

- Commande publique
- Finance et montage des projets
- Ressources Humaines
- Systèmes d'informations (SI)
- Administration générale

NOTRE PLAN D'ACTIONS 2025-2030

- **AXE INFORMATIQUE**
  - **Améliorer la coopération interservices** par la réécriture de nos procédures
  - **Sécuriser nos données informatiques** avec un nouveau logiciel métier (2026)
  - **Mise en place d'un plan cybersécurité :** test de notre structure, renforcement de nos procédures, formation des collaborateurs à la cybersécurité
- **AXE FINANCES**
  - **Optimiser nos recettes et rechercher de nouvelles sources de financement**
  - **Mise en place d'une comptabilité analytique en 2025**
  - **Développer le contrôle de gestion**
- **AXE JURIDIQUE**
  - **Renforcer le contrôle juridique de nos actes administratifs**
  - **Élaborer un guide interne de procédure des marchés publics**
  - **Introduction d'une Charte Environnement** dans la passation des marchés publics (2026)
- **AXE RESSOURCES HUMAINES**
  - **Développer notre Qualité de Vie au Travail**
  - **Instauration d'une protection sociale complémentaire (2026)**
  - **Élaboration d'un plan pluriannuel de développement (GPEEC : Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences)** afin de mieux anticiper les départs en retraite, d'améliorer les parcours d'évolution en interne ce qui nourrit la performance collective du syndicat (2027)

PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

NOTRE OBJECTIF

Améliorer la performance énergétique [illegible] l'empreinte carbone des installations et bâtiments de nos collectivités adhérentes.

NOTRE MISSION

Grâce à notre compétence en Performance Énergétique, nous accompagnons nos collectivités adhérentes dans une gestion optimisée de leur consommation énergétique et de leurs équipements, en réponse à la hausse des coûts de l'énergie. Nous réalisons un état des lieux, suivons les factures, établissons un bilan énergétique annuel et les aidons à réviser leurs contrats, élaborer des projets énergétiques et effectuer des travaux de rénovation grâce à des subventions, tout en assurant un suivi pour vérifier que les objectifs sont atteints.

En parallèle, nous soutenons nos collectivités dans la réalisation de projets liés aux énergies renouvelables (solaire, bois énergie, hydraulique, etc.) en leur apportant notre expertise technique, administrative et financière. Nous intervenons comme maître d'ouvrage délégué, gérons les études de faisabilité, recherchons des financements, supervisons les démarches administratives et la sélection des entreprises, et assurons le suivi des travaux ainsi que le bon fonctionnement des installations, garantissant ainsi une transition énergétique réussie.

NOTRE PLAN D'ACTIONS 2025-2030

- **Déployer un réseau d'économes de flux sur le territoire,** grâce à l'arrivée de 6 économes de flux d'ici 2030
- **Mise en place d'un CADER (Contrat d'Achat d'Énergie Renouvelable)** afin de soutenir l'exploitation et l'utilisation de projets d'énergies renouvelables
- **Pérenniser à 600 000 € l'enveloppe chaque année sur 5 ans** qui permet d'aider les collectivités à effectuer leurs travaux de maîtrise des énergies dans leur bâti
- **Accompagner nos adhérents dans leur démarche de planification d'investissement en lien avec les énergies renouvelables et d'utilisation des outils dédiés** (PCAET, schémas directeurs, etc.)
- Mise en place d'une veille juridique des directives européennes et nationales **sur l'énergie et les partager à nos adhérents (2027)**
- Développer l'ingénierie financière des projets énergétiques du territoire **grâce à la connaissance des dispositifs nationaux et européens**
- **Travailler sur le déploiement de télégestion et objets connectés sur les sites de plus de 1 000 m²**
  - Objectif 70 sites d'ici à 2030

LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

NOTRE OBJECTIF

Accompagner le développement des énergies renouvelables sur le territoire de l'Ardèche.

NOTRE PLAN D'ACTIONS 2025-2030

MOBILITÉ DÉCARBONÉE

- **Modernisation de 116 bornes Eborn et installation de 40 bornes supplémentaires** d'ici 2030
- **Implantation de notre première Station de Gaz Naturel** (Bio GnV) en 2025

- **Construction** partenariat ave Energie Rhone
- **Déployer sur l'e d'autoconsomm**
- **Installation de** pour une autonom
- **Pérenniser notr pour la transfo fossiles vers les**
- **Pérenniser la dé Territoire d'Éne** (analyse des do fonds). L'envel

2026

* Une installation d'autoconsommation collective est un système où plusieurs utilisateurs partagent l'énergie produite localement par une source renouvelable, comme des panneaux solaires, pour consommer leur propre électricité plutôt que de la puiser uniquement sur le réseau public.

** Un microgrid (ou micro-réseau) est un petit réseau électrique local qui peut fonctionner de manière autonome ou connecté au réseau principal. Il combine généralement des sources d'énergie locales, comme des panneaux solaires ou des éoliennes, avec des systèmes de stockage, pour fournir de l'électricité de manière flexible.

*** Dispositif de soutien financier destiné à encourager le développement des énergies renouvelables et de récupération pour la production de chaleur.

3.
VOTRE ENGAGEMENT,
LA PIERRE ANGULAIRE DE LA REUSSITE DE NOTRE PLAN STRATEGIQUE

Les objectifs, la stratégie, les feuilles de route que vous avez découverts au fil de ces pages témoignent de l'importance de nos défis et de nos ambitions. Il en va de notre qualité de vie, de l'attractivité de notre territoire et de la transmission aux générations futures.

Alors, prenons tous conscience de l'importance de nos engagements respectifs. Si nous revendiquons le progrès dans notre quartier, notre commune, notre canton, nous avons aussi à prendre à bras le corps le plan stratégique que nous portons ensemble pour toute l'Ardèche.

Notre territoire est un territoire d'énergies avec beaucoup d'atouts. Il est en grande partie rural avec un relief marqué qui en fait tout son charme mais il n'est pas toujours simple à équiper et à exploiter.
Pour autant, quand il se confronte à ceux d'autres départements français, notre Syndicat fait partie des plus innovants et des plus engagés de France.

Alors si vous êtes élu d'une ville ou d'un village, faites rayonner notre action dans vos conseils municipaux à l'échelle de votre commune mais aussi à l'échelle de tout le territoire. Donnez du sens à notre stratégie : elle œuvre pour la performance et la durabilité d'une Ardèche où il fait de plus en plus bon vivre, une Ardèche plus attractive économiquement et touristiquement car il en va de notre qualité de vie au quotidien mais aussi de notre résilience dans l'avenir.

Si vous êtes une entreprise partenaire de notre Syndicat en mettant vos expertises et vos talents au service de notre action, sachez que votre engagement est précieux car il concrétise efficacement nos ambitions et nous vous en sommes très reconnaissants.

Enfin, si vous être collaboratrice ou collaborateur du Syndicat, nous sommes heureux de vous voir toutes et tous engagés, porteurs du sens de nos actions et fiers du travail que vous réalisez au quotidien au sein d'un syndicat incontournable pour une Ardèche pleine d'énergies.

Patrick Coudène
Président de « Territoires d'énergie Ardèche »

01

Finances

DECISION MODIFICATIVE N°1

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT		
6185 FRAIS DE COLLOQUES ET SEMINAIRES	-25 000,00	
6188 AUTRES FRAIS DIVERS	-25 000,00	
615232 ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR RESEAUX	-100 000,00	
6228 REMUNERATIONS INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES DIVERS	-50 000,00	
673 TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	200 000,00	
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT	**0,00**	**0,00**
INVESTISSEMENT		
1328 SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT	30 000,00	30 000,00
4581 OPERATIONS SOUS MANDAT OPERATION ORDRE	-2 526 309,16	
4582 OPERATIONS SOUS MANDAT OPERATION ORDRE		-2 526 309,16
4581 OPERATIONS SOUS MANDAT	376 743,55	
4582 OPERATIONS SOUS MANDAT		376 743,55
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	**-2 119 565,61 €**	**-2 119 565,61 €**
TOTAL GENERAL	**-2 119 565,61 €**	**-2 119 565,61 €**

territoire d'énergie

DUREE AMORTISSEMENT

territoire d'énergie

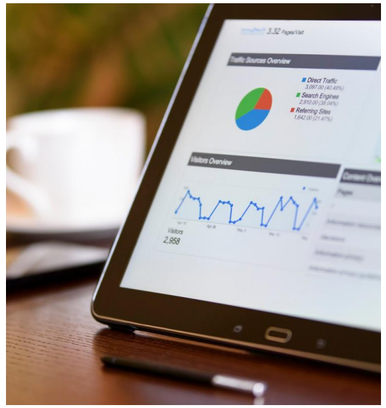

DURÉE D'AMORTISSEMENT DES BIENS DU SDE07 - COMPLEMENT

L'obligation d'amortir est généralisée à l'ensemble du patrimoine immobilier et mobilier acquis à compter du 1er janvier 1997 (date de mise en œuvre de la M14), à l'exception des travaux sur les réseaux électriques remise en concession à notre gestionnaire dont il lui revient cette obligation.

Le budget principal du SDE07 a sa propre délibération fixant ses durées d'amortissement.

Pour le budget principal, les durées d'amortissement, en vigueur conformément aux délibérations prises en mars 1997, novembre 2015 et juillet 2018, complétées en jenvier 2022 lors du passage à la M57 sont toujours en vigueur.

Dans le cadre des travaux de restructuration de nos locaux, comprenant notamment une partie d'agrandissement, il convient de rajouter à ce tableau une durée d'amortissement portant sur les immobilisations corporelles au compte 213 constructions et sa déclinaison pour une durée de 35 ans.

Après avoir entendu cet exposé, les membres du Comité Syndical décident à XXXXXXXX

- **d'adopter les mesures concernant les pratiques des amortissements au sein du SDE07 en matière de "constructions"**

territoire d'énergie

Merci de votre attention